

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/1979 :

Pierrefonds - Autorisation à donner à l'EPFR pour la passation d'une convention d'occupation précaire du bien cadastré IH n°96 à l'Association LALANBIK Centre de ressources et de développement chorégraphique Océan Indien

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M. DIJOUX Stéphano).

ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



David LORION

Affaire n°41/1979 : Pierrefonds - Autorisation à donner à l'EPFR pour la passation d'une convention d'occupation précaire du bien cadastré IH n°96 à l'Association LALANBIK Centre de ressources et de développement chorégraphique Océan Indien.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée :

- VU la convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 20 01 du 05/08/2020 par laquelle l'EPF Réunion assure le portage foncier et financier du bien ci-dessous pour le compte de la Commune, pour une durée de 6 ans :

- . Bien cadastré : IH n°96 de 454 m² bâti d'une construction de 96 m² environ
- . Situé : 38 Allée des Dattes Pierrefonds (97410)
- . Acquisition par l'EPFR : 17 décembre 2020 (Etude des Notaires AUBERT et SYDNEY)
- . Destination : Equipement public.

- VU la convention d'occupation précaire conclue entre l'EPFR et l'Association LALANBIK Centre de ressources et de développement chorégraphique Océan Indien en date du 24/08/2021, à titre gratuit pour une durée de 24 mois et ce jusqu'au 24/08/2023.

- VU la convention d'occupation précaire conclue entre l'EPFR et l'Association LALANBIK Centre de ressources et de développement chorégraphique Océan Indien en date du 04/10/2023, à titre gratuit pour une durée de 24 mois et qui a pris fin le 24/08/2025.

- VU le courrier de l'Association LAKANBIK en date du 24/07/2025 sollicitant le renouvellement de la convention d'occupation précaire du bien susvisé.

En attendant la mise en œuvre de la destination prévue sur la parcelle bâtie cadastrée section IH n°96 ci-dessus désignée et dans le cadre du soutien logistique, il est possible de permettre à l'Association LALANBIK Centre de ressources et de développement chorégraphique Océan Indien de bénéficier d'une nouvelle convention d'occupation précaire pour une durée de 2 ans.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'AUTORISER l'EPFR à consentir une convention d'occupation précaire du bien cadastré IH n°96 (susvisé) à l'Association LALANBIK Centre de ressources et de développement chorégraphique Océan Indien Association loi 1901 publié au Journal Officiel le 08/11/2014, immatriculé au SIREN sous le n°807 641 030, dont le siège social est au 38 allée des Dattes Pierrefonds (97410), représentée par son président en exercice Mr Dominique CARRERE, selon les principaux termes suivants :**

- **Mode juridique** : passation d'une convention d'occupation précaire entre l'EPFR et l'Association LALANBIK Centre de ressources et de développement chorégraphique Océan Indien

- **Durée** : 2 ans à compter du jour de la signature de la convention de mise à disposition et ce, sous réserve de la poursuite du portage foncier et financier au-delà de 2026.

- **Destination des lieux** : Les locaux seront utilisés par l'association LALANBIK Centre de ressources et de développement chorégraphique Océan Indien exclusivement à usage de bureaux

- **Sécurité** : à charge pour l'association de respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des sites et établissements recevant du public

- **DE FIXER le droit d'occupation à titre gratuit.**
- **DE L'AUTORISER A SIGNER tous documents liés à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFOR
LE MAIRE



David LORION

Reçu en préfecture
le 01/09/2025 à 14:25:0826-41-1979-DE
Date de transmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025